

5 août 2024

À cette séance ordinaire tenue le 5 août 2024, au 1289 Route Ste-Thérèse, Ste-Hénédine étaient présents : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et huit contribuables assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-quatre (19h34).

131-24

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Lapointe et appuyée par Christian Roy et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux du 26 juin et 8 juillet 2024
3. Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 11 juillet 2024
4. Eau potable (état de la situation) + approbation coût des démarches d'urgence et affectation surplus réservé à cette fin
5. Autorisation embauche Mme Patricia Labbé comme coordonnatrice substitut aux Loisirs en raison du départ de Mme Pascale Martel
6. Demande appui Municipalité de St-Isidore pour nouveau règlement circulation véhicule lourd
7. Autorisation modification entente avec Anthony Rouillard pour servitude d'égout
8. Demande CBE pour participation (engagement) contrôle eau puits privé
9. Étude route St-Olivier - proposition
10. Commandite cour école
11. Dépôt projet FSPS
12. Système alarme état dossier pour chaque emplacement desservi et prix système de caméras et desserte entrepôt municipal
13. Autorisation entente avec Cité pour ajustement et recommandation réception finale et dernier paiement travaux infrastructure 2022
14. Travaux air climatisé Centre Municipal et remplacement unité
15. Autorisation avis juridique dossier droits acquis lot 4 084 624
16. Demande à la SQ d'intervenir concernant la gang des motocross et leurs agissements illégaux sur notre territoire
17. Correspondances
18. Période de question
19. Varia : Modification règlement citation pour soustraire stationnement église

5 août 2024

- 132-24 **Adoption des procès-verbaux des 26 juin et 8 juillet 2024**
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement
Que les procès-verbaux des 26 juin et 8 juillet 2024 soient adoptés tels que présentés avec la correction de nom à la résolution 119-24.
- 133-24 **Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 11 juillet 2024**
Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Claude Lapointe, Jacques L'Heureux, Christian Roy, Pascal Laverdière sous division de Marjolaine Lachance et résolu unanimement
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.
- | | | | |
|--------------------------|---------------|------------|--------------------|
| Les paiements directs # | 1994 à 2021 | Totalisant | 52 842.36\$ |
| Chèques # | 17026 à 17036 | Totalisant | <u>51 035.59\$</u> |
| Pour un grand total de : | | | 103 877.95\$. |
- 134-24 **Approbation des démarches et dépenses de l'urgence d'approvisionnement d'eau potable à la suite du bris survenu lors de la dernière semaine de juillet 2024**
Considérant le rapport fait par le directeur général greffier et trésorier et le maire au conseil suite aux bris survenus à la station de pompage d'aqueduc les 28 et 29 juillet 2024;
Considérant que les factures de la compagnie de traitement (Magnor), du transport d'eau (Auger) et la Ville Ste-Marie n'ont pas été fournies en date d'aujourd'hui;
Considérant que le tout est estimé au prix de 30 000\$;
Considérant qu'il a fallu interrompre complètement le système d'approvisionnement les 30 et 31 juillet 2024 pour les réparations;
Considérant qu'il fallait fournir de l'eau aux résidents desservis durant cette période;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement
Que le conseil municipal approuve les démarches et coûts réalisés par les employés municipaux lors du bris à la station de traitement d'eau potable pour réparer et maintenir l'eau pour les résidents de la municipalité.
Le tout sera financé à même le surplus du secteur non-affecté.
- 135-24 **Autorisation embauche Mme Patricia Labbé comme coordonnatrice substitut aux Loisirs en raison du départ de Mme Pascale Martel**
Considérant l'avis de démission reçu le 10 juillet 2024 de Mme Pascale Martel pour le 1^{er} septembre 2024;
Considérant qu'il y a lieu de la remplacer jusqu'en janvier 2025;
Considérant que Mme Patricia Labbé avait postulé sur ce poste;
Considérant qu'elle accepte le contrat de travail tel que proposé;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Patricia Labbé comme responsable de la gestion des Loisirs et de la culture et adjointe administrative (RGLCAA) substitut à compter du 5 août 2024 jusqu'en janvier 2025 selon la convention de travail proposée.
Le maire et le directeur général greffier et trésorier sont autorisés à signer le contrat de travail au nom de la municipalité de Ste-Hénédiine.

5 août 2024

Demande d'appui de la municipalité de St-Isidore de son règlement sur la circulation de véhicule lourd sur son territoire

Considérant la demande reçue;

Considérant que les municipalités contiguës doivent être consultées pour fin de concordance;

Considérant les démarches en cours avec les représentants du Ministère concernant la demande de réouverture de la circulation de véhicules lourds sur la route Langevin (Route 275) et la route Coulombe jusqu'à l'intersection du Rang St-Jacques vers St-Anselme;

Il est proposé par Christian Roy, Pascal Laverdière, Francis Tardif sous division de Jacques L'Heureux, Marjolaine Lachance, Claude Lapointe

Que la municipalité de Ste-Hénédine appuie conditionnellement à avoir l'approbation de réouverture du MTQ à la circulation des véhicules lourds sur la route Langevin entre la limite de St-Isidore et la route Ste-Hénédine le règlement 392-2024 adopté par la municipalité de St-Isidore le 8 juillet 2024.

(Résolution non-adoptée car n'a pas obtenue la majorité et le maire n'a pas exercé son droit de vote)

136-24

Autorisation modification entente avec Anthony Rouillard pour servitude d'égout

Considérant la demande reçue;

Considérant l'engagement fait lors de la signature de l'acte de servitude autorisé par le conseil et publié le 15 mars 2023;

Considérant la recommandation d'accepter l'entente étant équivalente en terme de coût pour la municipalité;

Il est proposé Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la demande formulée par M. Anthony Rouillard et autorise la modification de l'entente de servitude d'égout avec la municipalité au 129 Langevin pour un montant de 3 000\$ conditionnellement à la signature de la quittance préparée à cette fin.

137-24

Demande CBE pour participation (engagement) contrôle eau puits privé

Considérant la rencontre avec des représentants du comité de Bassin de l'Échemin (CBE);

Considérant leur projet d'amener les particuliers hors réseau d'aqueduc à faire analyser leur puits;

Considérant que lors des travaux municipaux, la municipalité fait analyser les puits des particuliers et qu'il y a souvent de mauvais résultats;

Considérant que lors de la réception de mauvais résultats, les citoyens concernés demandent beaucoup de suivi;

Considérant que la municipalité n'a pas les ressources disponibles pour aider les citoyens pour ces suivis;

Considérant que plusieurs compagnies de traitement et d'analyse offrent leurs services sur notre territoire;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Jacques L'Heureux et résolu unanimement

Que le conseil municipal avise le CBE qu'il n'entend pas participer au projet mon eau, nos puits et ma santé vu que le personnel municipal ne peut s'engager dans de nouveaux projets pour le moment.

5 août 2024

- 138-24 **Autorisation conditionnelle à étude route St-Olivier si acceptation de Ste-Claire**
Considérant la proposition reçue d'Arpo datée du 22 juillet 2024 pour une étude pour la route St-Olivier;
Considérant la correspondance datée du 15 juillet 2024 acheminée à Ste-Claire par le directeur général greffier et trésorier pour obtenir leur autorisation;
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise à octroyer un mandat à la Firme Arpo pour réaliser une étude pour la réfection de la route St-Olivier conditionnement à l'accord de la municipalité de Ste-Claire. Le tout sera financé par le discrétionnaire du député, la contribution de Ste-Claire et le surplus accumulé non-affecté pour un montant n'excédant pas 25 000\$.
- 139-24 **Participation financière au projet de réfection de la cour école pour un terrain synthétique**
Considérant le projet soumis par Marc Laverdière éducateur physique à l'école La Découverte;
Considérant que ce projet est évalué à 128 000\$ plus taxes;
Considérant que la municipalité a une entente municipale – scolaire qui permet l'utilisation d'infrastructure de l'école en dehors des heures scolaires ou du service de garde;
Considérant que la municipalité a contribué au projet de gymnase et de la réfection de la cour de l'école dans le passé;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Christian Roy et résolu unanimement
Que le conseil municipal accepte de verser une subvention de 10 000\$ pour la réalisation de ce projet auprès de la CSSBE.
Le versement sera fait à l'acceptation finale du projet et sera prévu au budget 2025.
- 140-24 **Demande à MRC Nouvelle-Beauce pour projet FSPS 2023-2024**
Considérant le choix du conseil de retenir le projet de réfection du rez-de-chaussée du Centre Communautaire à la suite du départ du CPE en novembre 2024 par la résolution 98-24;
Considérant que le rez-de-chaussée du Centre Communautaire a été aménagé en 2001 et qu'il y a lieu de moderniser les lieux pour le bien-être de la population hénédinoise;
Considérant les estimés reçus;
Considérant que la demande doit être déposée avant le 30 septembre 2024;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
Que la municipalité de Ste-Hénédine dépose une demande d'aide financière du montant de 44 994\$ auprès de la MRC de la Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2023-2024 pour améliorer les milieux de vie pour le projet « Amélioration » rez-de-chaussée Centre Communautaire;
Que le conseil municipal s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu;
Que Yvon Marcoux soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

- 141-24 **Autorisation, remplacement système de climatisation du Centre Municipal**
Considérant les bris survenus en juillet 2024 au système de climatisation du Centre Municipal;
Considérant que le système date de l'an 2000;
Considérant qu'il n'a plus de pièces disponibles pour ce type de machine et qu'il y a encore des pièces défectueuses;
Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement;
Considérant l'estimé à venir du réparateur et la disponibilité d'unité;
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire remplacer le système de climatisation du Centre Municipal pour un appareil neuf dès que possible par un installateur local. Le tout pour un montant n'excédant pas 40 000\$ à financer à même le surplus accumulé non-affecté.
- 142-24 **Autorisation avis juridique dossier droits acquis lot 4 084 624**
Considérant la demande reçue pour une modification du type d'élevage sur le lot 4 084 624;
Considérant que le consultant au dossier demande s'il peut évoquer un droit acquis en regard des distances séparatrices;
Considérant que selon l'analyse faite et l'avis de la MRC, on ne peut prétendre à des droits acquis à cet égard;
Considérant que notre procureur, avant de se prononcer veut un mandat du conseil pour étudier la demande;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général greffier et trésorier à mandater la firme Morency pour obtenir un avis juridique sur la nature de droits acquis en regard de modification élevage et l'obligation du respect des distances séparatrices;
Le tout sera financé à même le budget juridique pour l'urbanisme pour un montant n'excédant pas 3 000\$.
- 143-24 **Demande à la SQ d'intervenir concernant la gang des motocross et leurs agissements illégaux sur notre territoire**
Considérant les nombreuses plaintes reçues à propos de la conduite dangereuse (absence d'arrêt obligatoire, circulation sur une roue, vitesse)
Considérant le bruit excessif de ces engins avec des sorties modifiées qui circulent le soir sans être munis de phare et réflecteur;
Considérant leur intrusion régulière sur la vélo de Dorchester parmi les cyclistes et le gravier mis sur la piste volontairement qui occasionne des coût d'entretien;
Considérant que les véhicules non-immatriculés n'ont même pas le droit de circuler dans les rues et routes du territoire;
Considérant la présence des personnes de l'extérieur avec ceux-ci ;
Considérant le comportement non-approprié survenu à la piscine municipale et sur le terrain des loisirs;
Considérant le vandalisme fait sur des maisons dans les rues du village;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Marjolaine Lachance et résolu unanimement
Que le conseil municipal demande à la SQ de faire une intervention ciblée auprès de la «gang de motocross» pour permettre aux citoyens de la municipalité de vivre dans un environnement sécuritaire sur notre territoire.

5 août 2024

144-24

Autorisation affectation surplus accumulé non-réservé à diverses fins suite au dépôt des États financiers 2023 à la fin du mois de juin 2024

Considérant l'état des surplus accumulés;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation d'une partie de surplus à diverses fins telles que recommandées par la direction;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'affectation des montants suivants des surplus accumulés :

- 1) 520 682\$: au financement des travaux de route St-Alfred et Ste-Caroline effectifs au 1^{er} janvier 2024;
- 2) 150 000\$: de réserve par les travaux de vidange des étangs;
- 3) 150 000\$: en réserve pour les travaux de raccordement des puits et traitement de nouveaux puits;
- 4) 100 000\$: en réserve pour sinistre divers;
- 5) 250 000\$: pour financer le solde des coûts de l'entrepôt municipal;
- 6) 400 000\$: pour acquisition immeuble Fabrique Ste-Mère de Jésus;
- 7) 100 000\$: réfection du rez-de-chaussée du Centre Municipal.

145-24

Avis motion règlement de citation

Avis de motion est donné par Pascal Laverdière qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier le règlement de citation pour exclure une partie du stationnement de l'église qui sera loti pour vendre à la municipalité.

146-24

Nomination représentant Fabrique Ste-Mère de Jésus sur le Comité local du Patrimoine

Considérant que M. Clément Lacroix n'est plus administrateur sur le conseil d'administration de la Fabrique Ste-Mère de Jésus;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un remplaçant selon le règlement sur le CLP qui représente la Fabrique Ste-Mère de Jésus;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme M. Aubert Paradis comme représentant de la Fabrique Ste-Mère de Jésus sur le CLP.

147-24

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est neuf heures cinquante-six (21h56).



Yvon Asselin, Maire



Yvon Marcoux, directeur général
greffier trésorier

«Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal»